



Une personne refuse de me rembourser

Par **MaltaOne**, le **08/01/2023** à **13:20**

Bonjour,

Voilà mon problème. Je m'étais entendu avec une personne de nationalité italienne, rencontrée en France, pour réserver un RBNB à deux à Paris pour une semaine.

J'ai proposé à cette personne de payer, puis de la laisser me rembourser en lui transmettant mon RIB IBAN. [s]Elle a accepté.[/s]

La personne a décalé deux fois son vol pour des raisons qui m'ont semblé mensongères, mais je n'ai pas insisté et j'ai fait décaler les dates du séjour.

[s]La personne qui prétendait auparavant me rembourser tout de suite[/s] m'a demandé si ça ne me gênait pas qu'elle me rembourse directement quand elle me verrait à Paris, plutôt que de faire un transfert. "Car une amie lui a conseillé de faire ça". J'ai dit que ça me gênait, puis elle m'a dit que c'était de toute façon comme ça, qu'elle n'avait pas à s'expliquer plus, et qu'il ne fallait pas que je m'en fasse parce qu'elle me rembourserait quoi qu'il arrive.

N'étant plus certain des intentions de cette personne qui se trouve à Milan, et moi à Paris, je lui ai demandé si elle ne préférerait pas que j'annule le RBNB (je bénéficiais encore du remboursement intégral possible) et réserve un hostel qui m'était alors remboursable jusqu'à la dernière minute, la personne m'a dit qu'elle préférerait un RBNB. Je suis donc resté dessus.

Je lui ai dit que passé le 4 janvier, je ne bénéficiais plus du remboursement intégral. La personne m'a dit qu'elle préférerait le RBNB quand même.

Nous sommes arrivé à la date du séjour et la personne annonce qu'elle ne veut plus venir. Je pense qu'elle s'est démotivée, et qu'elle a cherché des excuses pour justifier le fait de ne pas venir. Les derniers jours elle a adopté un comportement volontairement agressif pour manifestement essayer de déclencher une attitude reprochable chez moi et justifier son refus. Ce qui n'a pas vraiment marché, donc elle a inventé des excuses.

[s]La personne refuse de me rembourser. Je me retrouve à payer le RBNB.[/s]

[s]J'ai screené toute la conversation WhatsApp, j'ai sauvegardé tous ses messages audio.[/s]

Ma question est : puis-je intenter une procédure judiciaire contre cette personne ?

Merci beaucoup.

Par **youris**, le **08/01/2023** à **13:45**

bonjour,

vous pouvez assigner cette personne mais avant, je vous conseille de consulter un avocat, car une procédure devant un tribunal coûte de l'argent, dure longtemps et avec un résultat aléatoire.

avez-vous une preuve que cette personne s'était engagée à participer au paiement de cette location ?

cette personne était un(e) ami(e) ?

Salutations

Par **MaltaOne**, le **08/01/2023** à **13:58**

Bonjour youris, merci de votre réponse.

Je dispose de plusieurs preuves matérielles (des messages whatsapp et des audios enregistrés et datés) que cette personne s'était engagée à payer. Quitte à me demander de rester sur cette formule d'hébergement plutôt que de me laisser réserver une formule plus sécurisée et plus souple. J'ai tous ces messages, notamment ceux où elle s'engage à tout rembourser le premier jour du séjour.

C'est une personne rencontrée en France, qui vit à Milan, mais qui vient régulièrement à Paris où elle envisage de s'installer dès ce mois de Janvier.

Si j'assigne cette personne, quel serait le motif ?

Par **Visiteur**, le **08/01/2023** à **14:01**

Bonjour,

Voyez déjà auprès d'un huissier. Il faut prendre en compte l'aspect international.

Quelle preuve avez vous de l'identité de cette personne contactée via internet ?

Vos enregistrements et messages sont bien maigres pour une procédure civile.

Par **youris**, le **08/01/2023** à **14:05**

on peut faire un recours contre un acte juridique qui n'existe pas dans votre cas.

dans votre cas, pour entamer une procédure judiciaire, vous devez l'assigner devant un tribunal, mais s'agissant d'une personne vivant à Milan, ce sera compliqué.

je réitère mon conseil de d'abord consulter un avocat qui saura vous dire si une procédure contre cette personne est possible avec quelques chances de succès.

salutations

Par **MaltaOne**, le **08/01/2023** à **14:06**

Merci également de m'appuyer ici yapas

Concernant l'identité je ne dispose que du prénom, du numéro de portable, de l'instagram et d'un certain nombre de photos.

Je note pour le huissier.

merci pour votre réponse youris.

Par **Pierrepauljean**, le **08/01/2023** à **15:01**

bonjour

à mon avis sans les coordonnées exactes de cette personne (état civil et adresse) vous ne pourrez pas intenter une action judiciaire... qui, de toutes façons, coutera sûrement plus cher que sa quote part de la réservation

Par **Visiteur**, le **08/01/2023** à **15:17**

Je suis bien d'accord.

Par **miyako**, le **08/01/2023** à **17:39**

Bonjour,

Vous avez été bien imprudent de faire confiance à une personne dont vous ne connaissez pas l'identité exacte .C'est même pas la peine d'aller voir un huissier(commissaire de justice),il ne pourra rien faire .Même chose pour un avocat qui va vous demander des honoraires de recherche qui vous coûteront beaucoup plus cher que la somme que vous avez perdues.**Si cette personne revient à Paris et s'y installe ,c'est à ce moment là que vous pourrez l'identifier clairement et lui demander de vous rembourser.La procédure sera beaucoup plus simple.**

Cordialement